



Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Sixième Commission

Point 164 de l'ordre du jour

Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

**Bangladesh, Chine, Gambie, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Mali, Maroc,
Mexique, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Tunisie et Zimbabwe :**
projet de résolution

Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Considérant l'importance du travail accompli par Partenaires dans le domaine de la population et du développement,

Tenant compte de l'importance d'une plus grande interaction entre Partenaires dans le domaine de la population et du développement, les États Membres et les organes, programmes et institutions compétents des Nations Unies dans le domaine de la population et du développement,

Désireuse de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et Partenaires dans le domaine de la population et du développement,

1. *Décide* d'inviter Partenaires dans le domaine de la population et du développement à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution.

